

Compte rendu du conseil municipal

vendredi 25 Septembre 2020

A la demande de Mme le Maire, Mme Gontran Sandra se propose d'assurer le secrétariat de séance et d'établir le compte rendu du conseil municipal.

9 Présents : Orand Marie-Claude ; Joël Mazalaigue ; Orand Jean-Luc ; Granon Jonathan ; Gery Mayel ; Gontran Sandra ; Tarpin Nicole ; Lépinay Pascal, Quoilin Manon

2 Absents : Vernay Thomas ; Binet Jean-Baptiste.

Début séance 20h.

POINT 1 : signature du registre des délibérations du conseil municipal du 31 Juillet 2020.

L'ensemble des conseillers municipaux présents signent les délibérations du précédent conseil municipal.

DELIBERATION 01 : Annulation de la délibération du 31/05/2019 portant sur l'acquisition de la parcelle B142B

Mme le Maire donne lecture de la demande de la part de la SCI L'Hébergerie de Borne de l'annulation de la délibération 04-2019 du 31-05-2019 portant sur l'acquisition de la parcelle B142B par la commune de Glandage.

Le conseil municipal annule la délibération 04-2019 du 31-05-2019 et décide de l'acquisition de la parcelle B142B au coût de 500 €.

Ouï l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte cette proposition par : **9 VOIX POUR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION 02/ Classement de la commune Protection des forêts contre les incendies (2017-2022)

Le conseil municipal de Glandage, considérant :

Que la forêt couvre la plus grande partie des 5211 ha de la commune dont 3465 ha relèvent du régime forestier.
Que les risques d'incendie sont très importants sur l'ensemble des massifs forestiers de la commune classés en alerte très fort par les services du département de la Drome dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies de la Drome (2017-2022).

Demande,

En application de l'Article L132-1 du Code Forestier, que les bois et forêts situés dans les territoires exposés aux risques d'incendies soient classés à ce titre par l'autorité administrative compétente de l'Etat, soit le classement de l'ensemble de la commune.

Transmission de cette délibération au Conseil Départemental qui doit l'approuver et partager la demande de classement auprès des services de l'état.

Le classement de ce territoire permettra, en application de l'Article L134-2 du Code Forestier d'assurer la continuité et la pérennité des pistes et dessertes forestières de la commune de Glandage :

Route et piste forestière de La Vière au Col de Boulc

Route et piste forestière de La Vière au Col de Lus

Route et piste forestière des Achiards, reliant les deux pistes précédentes

Routes et pistes forestières de La Route et piste forestière de La Vière au Col de Boulc au Col de La Sambue

Route et piste forestière du Col de Grimone au Col des Aiguilles
Route et piste forestière des Combes au Col Lachau
Route et piste forestière de Borne au Col de La Plainie

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré : Accepte cette proposition par :
9 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°03 / Acquisition d'un poêle pour appartement communal de Grimone.

Report au prochain conseil attente des devis.
Pas de délibération.

DELIBERATION N°04/ Devis élagage

Madame le maire présente les devis d'élagage, débroussaillage pour les divers chemins communaux et ruraux.
Le devis retenu est celui de l'entreprise Guilhot Bastien pour un montant de 3 586,00€ HT soit 4 303,20€ TTC

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition par :

8 VOIX POUR 1 VOIX D'ABSTENTION

Le conseil municipal donne Charge et donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°05/ annulation partielle de facture et refacturation

Mme le Maire donne lecture du courrier en date du 30.08.2020 de Mr Guyo Benjamin qui sollicite le service eau et assainissement de la commune, le remboursement partiel de la facture eau N° 2020-001-000056 du 23.06.2020 d'un montant de 71,53€ ; suite à un changement de propriétaire les 71,53 € restant à la charge du nouveau propriétaire Mme Lefebvre Barbara.

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte cette proposition par :

8 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré les jour,mois et an susdits

DELIBERATION N°06/ Avenant bail maison forestière,

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Dècle Robin qui nous informe que Mme Mercier Amandine réside conjointement à son domicile depuis le 10.09.2020 et demande un avenant au bail pour la maison forestière n°2 mentionnant les deux noms : Dècle Robin ou Mercier Amandine.

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré Accepte cette proposition par :

9 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne Charge et donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

DELIBERATION N°07/ contrat maintenance cloché de l'église,

Madame le maire présente le contrat de maintenance de l'horloge réalisé par Monsieur Bodet
Pour un montant de 230,00€ HT soit 276,00€ TTC.

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré : Accepte cette proposition par :

9 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne Charge et donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

DELIBERATION N°08/ Devis assurance Groupama

Madame le maire présente deux devis Groupama assurance automobile des collaborateurs et élus pour un montant de 400€ TTC sans franchise

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré : Accepte cette proposition par :

9 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne Charge et donne signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°9/ Maintenance informatique

Madame le maire présente un contrat de maintenance informatique SARL LC INFORMATIQUE intervention en télémaintenance et déplacement sur site facturation pour 3 ans 690€ HT soit 828 € TTC.
Annuellement 276 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par :

9 VOIX POUR

Le conseil municipal donne Charge et signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°10/ Schéma directeur d'assainissement

Le conseil municipal approuve le Schéma directeur d'assainissement de la commune de Glandage réalisé par Anne Légaut

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,
Accepte cette proposition par :

7 VOIX POUR

2 VOIX D'ABSTENTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne Charge et signature à Mme le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.